

LE CONTRAT **CHALEUR RENOUVELABLE** DE L'ISÈRE

UN ACCOMPAGNEMENT **GRATUIT** ET DES **AIDES** FINANCIÈRES POUR **VOS** PROJETS

Le Contrat **Chaleur Renouvelable** est un nouveau dispositif pour favoriser le **développement des Énergies renouvelables thermiques** sur le territoire de **l'Isère**.

Le **Département de l'Isère**, avec l'appui technique de **l'AGEDEN** soutient et coordonne le dispositif et instruit les subventions pour le compte de **l'ADEME**.



→ UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE GRATUIT

et neutre (prospection, analyse d'opportunité, suivi projet initial jusqu'à un an après la mise en service...)



→ DES AIDES À LA DÉCISION

(études, assistance à maîtrise d'ouvrage,...) à hauteur de 70%



→ DES AIDES AUX INVESTISSEMENTS

pouvant aller jusqu'à 65% (80% pour les collectivités dans certains cas)



LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE DE L'ISÈRE

CHAUFFEZ VOS BÂTIMENTS AVEC DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



→ PROJETS ÉLIGIBLES :

Toutes les installations d'énergies renouvelables thermiques, même de petites tailles pour couvrir des besoins de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire

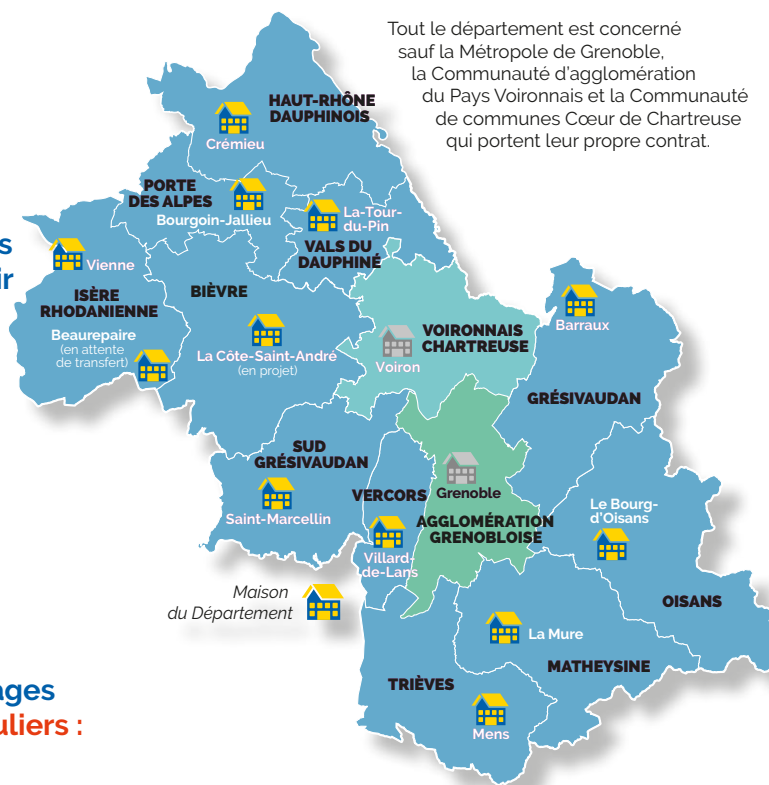
- Chaufferies bois (granulés ou bois déchiqueté)
- Réseaux de chaleur
- Géothermie (sur nappe ou sur sonde verticale)
- Solaire thermique



→ POUR QUI ?

Tous les maîtres d'ouvrages à l'exception des particuliers :

- Les communes et EPCI
- Les établissements de santé
- Les bailleurs sociaux, bailleurs privés ou copropriétés
- Les associations
- Les entreprises (industrielles, agricoles ou de services)



→ COMMENT EFFECTUER LA DEMANDE ?

Association **AGEDEN** - Bâtiment ESP'ACE - Air Climat Energie - 14 avenue Benoît FRACHON - 38400 Saint-Martin-d'Hères
achevillon@ageden38.org - 04 76 23 53 50